

CCE du 23 juin 2009

L'emploi au cœur de nos préoccupations

Je veux profiter de l'ouverture de ce CCE du 23 juin où seront abordés le plan d'affaires et la restructuration de l'entreprise pour mettre l'accent sur un enjeu pour nous déterminant, celui de l'emploi.

Je ne rappellerai pas ici les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat sur le maintien du niveau de l'emploi. Du président de la république à la ministre de la culture en passant par la commission Copé, chacun s'est exprimé sur le fait que la réforme de France télévisions se ferait sans suppression d'emplois.

Vous même vous êtes engagé à plusieurs reprises sur ce point, et vous n'êtes pas le seul. Je peux citer Monsieur Maisonneuve « L'ensemble de cette opération se fait à iso effectif, c'est-à-dire que le cas d'un plan social ne se pose pas » lors du comité de groupe du 27 avril, page 4 ou Monsieur Robin: « Comme nous sommes quand même dans une logique globale groupe à iso effectifs, le but est dans une logique d'optimiser les savoir-faire des acteurs actuels », lors du comité de groupe du 28 avril, page 100.

Le document du 12 juin fourni sur les tableaux de correspondance entre l'ancienne et la nouvelle organisation reprend ce principe en précisant dans son introduction page 3 répété page 6 que « la transformation se faisant à nombre de postes constants, l'ensemble des postes du périmètre défini pour l'exercice se retrouvent à l'arrivée du tableau de correspondance. »

Quelle cohérence y a-t-il entre toutes ces déclarations et la présentation d'un dispositif de départs volontaires en retraite portant sur 1349 salariés dont il nous est dit que le principe de compensation retenu serait celui du non remplacement des postes, qui pourrait connaître, au cas par cas, des exceptions pour les motifs de continuité du service ou pour assurer le développement de nouvelles activités, dans les deux cas pourvus par des mobilités internes.

Ma question est claire: comment peut-on à la fois affirmer le principe du maintien de l'emploi, présenter un plan de réorganisation à effectifs constants et annoncer dans le même temps un plan de départ pouvant concerner jusqu'à 15% des effectifs de l'entreprise ? Comment comprendre cette évolution du discours ?

Y a-t-il eu de nouveaux arbitrages ? Un changement de perspectives ? Une révision à la baisse des ambitions stratégiques pour la nouvelle télévision de service public ? Car cela se fait, ne l'oublions pas, dans le cadre d'un élargissement significatif du domaine d'activité de la télévision publique qui s'est vue attribuer par la Loi et par le Cahier des charges un ensemble de missions nouvelles supplémentaires.

S'agit-il d'envoyer un signe politique fort à la tutelle? Doit-on constater que la suppression de la publicité conduit à dégager sur la masse salariale les moyens qui nous manquent pour financer les développements, évalués dans le plan d'affaires à 66 Millions d'euros à l'horizon 2012, mais comment atteindre ces objectifs sans se doter simultanément des moyens humains pour les réaliser?

Il y a un problème de cohérence, Monsieur le Président et nous aimerions que vous nous le clarifiiez. Les salariés sont inquiets de leurs emplois dans un contexte où l'actualité nous amène chaque jour son sinistre cortège de plans sociaux, fermetures d'entreprises, de licenciements individuels. En particulier dans le secteur, à RFI, à TDF où le quart des emplois sont supprimés, en attendant la suite dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble du paysage audiovisuel dans l'intérêt bien compris des seuls acteurs privés, amis proches du pouvoir.

Je pense aux administratifs des fonctions supports touchés par la mise en place des pôles de gouvernance, aux salariés des services centraux, y compris les cadres, aux précaires historiques. Il est de votre devoir de leur dire aujourd'hui si l'emploi sera maintenu à iso effectifs à France télévisions ou pas.

Paris, le 23 juin 2009